

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale  
des territoires  
Service aménagement, risques  
Cellule planification

Affaire suivie par Marie Agnès Lafont  
tél. : 04 50 33 77 13  
marie-agnes.lafont@haute-savoie.gouv.fr

**Commission départementale de préservation des espaces  
naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF)  
du 7 décembre 2017**

**Avis sur le projet de PLU de la commune de Marin, au titre  
des articles L.153-17, L.151-12 et L.151-13 du code de  
l'urbanisme**

Vu le projet de PLU de Marin arrêté et réceptionné,  
Vu le rapport d'instruction de la DDT présenté en séance, le 7/12/2017, aux membres de la CDPENAF,  
Vu les échanges intervenus lors de ladite séance,

Considérant que le projet d'urbanisation d'une partie de la zone des Murets impacte un tènement agricole et ferme une fenêtre paysagère,

Considérant que l'ouverture à l'urbanisation des parcelles situées à l'ouest de l'OAP 4 entraîne une consommation excessive de l'espace, en dehors des secteurs de confortement définis par la commune, et impacte le bon fonctionnement d'un corridor écologique,

A l'unanimité des membres présents, la CDPENAF émet un avis favorable, sous réserve que la commune :

- classe en zone agricole les parcelles 38, 39, 40, 940, 941, 942 et 943 aux Murets,
- classe en zone naturelle les parcelles 35 et 36 au nord de la commune et à l'ouest de l'OAP 4, étant précisé que Mme Espic s'oppose à cette seconde réserve.

Le Préfet  
  
Pierre LAMBERT